



Huissier de justice

Par coco1215

Bonjour

peut-on refuser de prendre/signer un courrier présenté par un huissier de justice ? ex : congé donné par le propriétaire de mon appart.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez refuser, ... mais ça ne servira à rien puisque la date de présentation par l'huissier fait foi comme date de début du délai de préavis.

Si vous voulez contester il est préférable de recevoir ce congé, de bien le lire et de chercher un vice de forme qui pourrait permettre de le rendre nul.